

Examen final des avocats

Session du 26 novembre 2014

Phase de rédaction

1. Instructions

Le présent document comprend 4 pages. Vérifiez que votre exemplaire est complet. Vous disposez de quatre heures pour préparer votre présentation orale (durée : 10 minutes) et votre présentation écrite mentionnées ci-dessous (**3. Consignes pour la partie écrite, et 4. Consignes pour la partie orale**).

Durant cette phase, vous avez accès à un ordinateur avec Word et un navigateur internet. L'usage de l'ordinateur pour communiquer de quelque manière que ce soit avec l'extérieur, par exemple un webmail, facebook, twitter, tout site pouvant être utilisé par des tiers pour communiquer avec le candidat ou tout autre moyen analogue est strictement interdit et constitue un cas très grave de fraude. Des mesures de surveillance et de contrôle appropriées sont en place. Il sera notamment procédé, à intervalles réguliers, à des captures d'écran de l'ordinateur de chaque candidat.

2. Enoncé écrit

Vous êtes consulté(e) par Madame VOLTAIRE qui vous indique qu'elle souhaiterait que vous puissiez lui donner rapidement une consultation sur deux questions qui la préoccupent grandement. Elle vous relate les faits suivants :

a. Le couple VOLTAIRE s'est marié en juin 1995. Monsieur réalise un revenu confortable et jusqu'ici subvient seul aux besoins de la famille, tandis que Madame s'occupe du ménage et de l'éducation de CANDIDE, né le 14 octobre 1996, et d'INGÉNU, né le 10 septembre 2007.

Le 1^{er} octobre 2004, dans l'idée de pouvoir loger confortablement sa petite famille, Monsieur a acquis en son seul nom une maison à Chêne-Bougeries d'une valeur de Fr. 1'600'000, maison qui est devenue le logement de la famille. Pour ce faire, il a vendu un portefeuille de titres dont il avait hérité de son père avant le mariage, d'une valeur de Fr. 300'000 et utilisé les économies réalisées sur son salaire durant le mariage, d'un montant de Fr. 100'000.-. Il a également contracté une hypothèque de Fr. 1'200'000, dont il paie les intérêts. Aucun amortissement n'a été exigé par la Banque. Madame n'a pas de fortune. L'immeuble est le seul bien de grande valeur figurant dans le régime matrimonial.

Depuis une année environ, le couple bat de l'aile. Madame a demandé des mesures protectrices de l'union conjugale et les a obtenues le 1^{er} avril dernier. Le jugement autorise les époux à vivre séparés et prévoit que Monsieur versera, dès qu'il aura déménagé, une contribution à l'entretien de Madame

et des deux enfants du couple, INGÉNU et CANDIDE, d'un montant de Fr. 12'000 par mois pour Madame, et de Fr. 2'500 par mois pour chacun des enfants.

En vue du divorce, les époux ont convenu de vendre ces prochains mois le domicile conjugal. Un acquéreur s'est déjà manifesté ; il propose d'acheter la maison pour un prix de Fr. 2'000'000.-.

b. Madame vous indique, en outre, que Monsieur a fait l'acquisition, la semaine dernière, d'une Porsche Macan Turbo neuve pour un montant de Fr. 140'000. Il a dit au vendeur, soit le directeur de VOITURE DE LUXE SA, qu'il s'agissait de la voiture familiale et que Madame paierait la moitié du prix, ce que ce dernier a visiblement cru puisqu'il a envoyé à cette dernière une facture d'un montant de Fr. 70'000.- qu'elle vous remet.

Facture
du garage
70'000.-

La cliente vous informe n'avoir jamais donné son accord pour cet achat. Jusque-là, la famille disposait d'un véhicule familial de marque AUDI, acheté neuf à VOITURE DE LUXE SA pour environ Fr. 80'000.- il y a quelques années et que les époux avaient décidé de changer, mais ne s'étaient pas encore entendus sur un modèle. Il y a une quinzaine de jours, INGÉNU, tenant à tester le nouveau modèle de Porsche Macan Turbo, qui le faisait rêver, Madame s'était rendue avec ce dernier et son époux au garage VOITURE DE LUXE SA, et ils avaient essayé le véhicule d'exposition. Accaparée par INGÉNU qui courait d'une voiture à l'autre, elle n'avait pas participé aux discussions entre son époux et le vendeur. Elle admet toutefois avoir dit à son fils que ce serait une bonne voiture pour la famille, et il n'est pas impossible que le vendeur ait entendu ses propos.

Madame tient à préciser qu'en aucun cas elle ne veut annuler la vente, car INGÉNU est très heureux de cet achat et elle ne souhaite pas lui faire de la peine. Elle ne veut tout simplement pas payer la somme réclamée par le vendeur puisqu'elle n'a pas donné son consentement.

ne veut
pas payer le
prix

3. Consignes pour la partie écrite

Veuillez préparer une consultation écrite :

1. détaillant les droits de Madame dans la liquidation du régime matrimonial en cas de vente de la villa au prix de Fr. 2'000'000.- et en faisant abstraction de tous autres biens (veuillez accompagner votre raisonnement d'une réponse chiffrée) ;
2. examinant si VOITURE DE LUXE SA peut réclamer à Madame le montant de Fr. 70'000.

4. Consignes pour la partie orale

Veuillez vous préparer pour l'entrevue que vous aurez avec Madame VOLTAIRE.

Madame VOLTAIRE vous fait part que son fils CANDIDE est une personne sensible; il est très perturbé par les difficultés rencontrées dans le couple de ses parents. Il a ainsi échoué aux examens de Maturité en juin 2014 et il a donc dû recommencer sa dernière année au Collège de Genève afin de tenter une deuxième fois de passer son examen de Maturité.

Malheureusement, cette nouvelle année a très mal commencé pour CANDIDE. Il a toujours été un élève plutôt moyen, mais qui a, jusqu'au début 2014, réussi ses études. Madame VOLTAIRE a cependant l'impression que depuis plusieurs mois son fils a cessé de réellement étudier de manière régulière, multipliant par ailleurs les provocations par rapport à ses professeurs. Madame VOLTAIRE est très inquiète.

En faisant du rangement à la maison, elle a trouvé ainsi sur le bureau de la chambre de son fils la copie de la dernière épreuve trimestrielle de philosophie de son fils datée du 31 octobre 2014, sur laquelle, à titre de réponse au sujet de dissertation qui lui était posé, son fils s'est limité à indiquer au milieu de sa copie d'épreuve "*Tous les profs de philosophie sont des c...*". Cette prestation a été sanctionnée par un 0 par le professeur de philosophie avec la simple mention "*manque de respect pour son professeur*". Madame VOLTAIRE est catastrophée par une telle note qui va rendre plus difficile la réussite de l'examen de Maturité par son fils en juin 2015.

Madame VOLTAIRE a par ailleurs reçu il y a deux jours un téléphone du Professeur de latin de son fils l'informant que CANDIDE a été vu le 10 octobre dernier au soir vers 22h00 par des témoins dignes de confiance en train de crever les quatre pneus de sa voiture parquée devant son domicile. Le dépannage et le remplacement des quatre pneus lui a coûté la somme de CHF 1'200.- dont il entend demander le remboursement à Monsieur et Madame VOLTAIRE vu que CANDIDE n'a pas de revenus ou de fortune propres. Ce professeur lui a indiqué qu'il entendait exiger par ailleurs de l'école qu'elle prenne une sanction d'exclusion définitive du Collège à l'égard de son fils.

Madame VOLTAIRE vous demande de répondre aux questions suivantes (présentation orale d'une durée de 10 minutes):

- Le professeur de philosophie était-il en droit de mettre la note de 0 à l'épreuve de son fils ?
- Existe-t-il un moyen de défense à l'encontre de cette note ?
- Le Professeur de latin peut-il effectivement réclamer aux parents le remboursement de ses frais à hauteur de CHF 1'200, et si oui, sur quelle base ?
- Pouvez-vous lui expliquer les risques encourus par son fils dans le cadre d'une procédure disciplinaire au sein de son Collège ? *Procédure discipline au sein de l'école*

NB. Les questions de la sous-commission lors de l'interrogation orale porteront tant sur la présentation orale que sur la prestation écrite du (de la) candidat(e).

VOITURE DE LUXE SA

Boulevard de l'Autoroute
1200 Genève

Madame A. VOLTAIRE
Chemin de la Solution
1200 Genève

Genève, le 20 novembre 2014

Facture n° 000201114
TVA n° 00123456

FACTURE

Descriptif	Prix (francs suisses) TVA incluse
Porsche Macan Turbo, neuve N° de châssis 0001234567WKJD Noir métallisé 3'604 cm ³	105'000.-
Options	35'000.-
Total	140'000.-
Paielement de M. VOLTAIRE	./ 70'000.-
Solde en notre faveur	70'000.-

Nous vous remercions de bien vouloir effectuer ce paiement dans les 30 jours, au moyen du bulletin de versement annexé